




Table de concordance entre les 21 critères du Global Compact et les chapitres de votre COP


| Les 4 thèmes et les 10 principes du GC | | Les 21 critères du niveau GC Advanced | Notre COP ou Rapport de Performance Extra-Financière |
|--|--|---|---|
| | | <p>Critère 1 : La COP décrit l'intégration dans les fonctions stratégiques et les unités opérationnelles</p> <p>Critère 2 : La COP décrit la mise en œuvre dans la chaîne de valeur</p> | <p>Gouvernance RSE Le Groupe Crédit Mutuel est construit sur un modèle non centralisé. L'organisation en matière de RSE, est donc basée sur les stratégies locales de nos 5 groupes régionaux, avec une coordination nationale selon les prérogatives de l'organe central (cf. pages 6-7 et 8 de la DPEF du GCM).</p> <p>Feuille de route RSE Le Crédit Mutuel a intégré les enjeux ESG au cœur de sa feuille de route validée dans les instances exécutives et de surveillance nationales fin 2020/début 2021, visant notamment un alignement sur l'Accord de Paris sur le Climat. La feuille de route RSE du groupe Crédit Mutuel est structurée autour de 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DURABILITE - Asseoir notre démarche dans la durée • REPORTING - Développer des outils de mesure pertinents et tangibles • CLIMAT - Aligner nos activités avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris <p>Cette organisation aboutit à des priorités d'actions, définies collectivement. Douze chantiers sont programmés et priorisés, avec un démarrage allant du premier semestre 2020 jusqu'au premier semestre 2022 (cf. page 8).</p> <p>Enfin, le groupe Crédit Mutuel attache une importance particulière à la sélection des fournisseurs avec lesquels il entretient une relation commerciale (cf. page 45).</p> |

| Les 4 thèmes et les 10 principes du GC | | Les 21 critères du niveau GC Advanced | Notre COP ou Rapport de Performance Extra-Financière |
|---|---|---|--|
| | | | Par ailleurs, le groupe souhaite pouvoir offrir à sa clientèle des produits d'épargne conformes aux enjeux sociétaux : verts, solidaires, leur permettant d'investir selon des principes conformes à leurs convictions (cf. page 24). |
|  <p>DROITS DE L'HOMME</p> | <p>Droits Humains</p> <ul style="list-style-type: none"> • Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme ; • Principe 2 : à veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme | <p>Critère 3 : La COP décrit des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine des Droits de l'Homme</p> <p>Critère 4 : La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes des Droits de l'Homme</p> <p>Critère 5 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés aux droits de l'Homme.</p> | <p>Afin de protéger les intérêts des clients, des contreparties et du groupe, la Confédération et les groupes régionaux ont mis en place une organisation et des procédures opérationnelles intégrant les réglementations en vigueur.</p> <p>A titre d'exemples, nous pouvons citer :</p> <p>La protection des données (RGPD) : Soucieux de protéger les intérêts de ses clients-sociétaires, le groupe Crédit Mutuel continue de veiller au respect de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles. Depuis l'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection des données (RGPD), de multiples projets, procédures (politiques de confidentialité, suivi des réclamations CNIL...), et des formations auprès des collaborateurs ont été déployés au sein du groupe de façon à garantir le respect des principes consacrés tant dans les relations intragroupes qu'avec les sociétaires-clients et les cocontractants professionnels (cf. page 44),</p> <p>La Relation fournisseur "responsable" /Devoir de vigilance : Conformément à la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, le groupe Crédit Mutuel attache une importance particulière à la sélection des fournisseurs avec lesquels il entretient une relation commerciale. À titre d'exemple, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a publié sur son site Internet une charte fournisseurs qui décrit l'ensemble des engagements à respecter par les fournisseurs et/ou prestataires contractualisant avec une ou plusieurs des entités du Crédit Mutuel Alliance Fédérale (droits de l'homme, droits du travail, protection des données, lutte contre la corruption, devoir de vigilance) (cf. page 45).</p> |

| Les 4 thèmes et les 10 principes du GC | | Les 21 critères du niveau GC Advanced | Notre COP ou Rapport de Performance Extra-Financière | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|---|---|--|--|------|------|--|-------------------------------------|--------------|--|---|-------|-------|-----------------------------------|-------|-------|--|-------|-------|--|-------------------------------------|-----------|--|---|--------|--------|-----------------------------------|--------|--------|--|--------|--------|
| | | | <p>En ce qui concerne, le risque de controverse (pays, secteurs et contreparties) : outre les pays soumis à sanctions internationales, certains peuvent apparaître comme insuffisamment respectueux des droits de l'homme (cf. page 22). C'est pourquoi, le groupe Crédit Mutuel procède périodiquement au calcul de deux indices composites permettant de pondérer l'IDH (Indice de Développement Humain) ou l'IPC (Indice de Perception de la Corruption) par la répartition des effectifs et le PNB par pays. Ces indices, de même que la répartition géographique des activités du groupe étant stables, le calcul n'est pas effectué tous les ans. Il l'a été pour les données 2020 à partir des publications de 2020 du programme des Nations Unies pour le développement (IDH) et de 2021 de Transparency International (IPC), les résultats suivants apparaissent :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Reporting par pays - Cadre des activités du groupe</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="4">IDH⁽⁹⁾ Indice de développement humain</td> <td>Valeur de référence (France)</td> <td colspan="2">0,901</td> </tr> <tr> <td>Valeur pondérée par le produit net bancaire</td> <td>0,907</td> <td>0,907</td> </tr> <tr> <td>Valeur pondérée par les effectifs</td> <td>0,905</td> <td>0,905</td> </tr> <tr> <td>Valeur pondérée par le bénéfice ou perte avant impôts et taxes</td> <td>0,906</td> <td>0,912</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">IPC⁽¹⁰⁾ Indice de perception de la corruption</td> <td>Valeur de référence (France)</td> <td colspan="2">69</td> </tr> <tr> <td>Valeur pondérée par le produit net bancaire</td> <td>70,256</td> <td>70,345</td> </tr> <tr> <td>Valeur pondérée par les effectifs</td> <td>69,721</td> <td>69,716</td> </tr> <tr> <td>Valeur pondérée par le bénéfice ou perte avant impôts et taxes</td> <td>70,158</td> <td>70,691</td> </tr> </tbody> </table> <p>Sources : Année 2019 : Transparency International et PNUD 2018 – Comptes annuels 2019 groupe Crédit Mutuel Année 2020 : Transparency International 2021 et PNUD 2020 – Comptes annuels 2020 groupe Crédit Mutuel</p> | Reporting par pays - Cadre des activités du groupe | | 2019 | 2020 | IDH ⁽⁹⁾ Indice de développement humain | Valeur de référence (France) | 0,901 | | Valeur pondérée par le produit net bancaire | 0,907 | 0,907 | Valeur pondérée par les effectifs | 0,905 | 0,905 | Valeur pondérée par le bénéfice ou perte avant impôts et taxes | 0,906 | 0,912 | IPC ⁽¹⁰⁾ Indice de perception de la corruption | Valeur de référence (France) | 69 | | Valeur pondérée par le produit net bancaire | 70,256 | 70,345 | Valeur pondérée par les effectifs | 69,721 | 69,716 | Valeur pondérée par le bénéfice ou perte avant impôts et taxes | 70,158 | 70,691 |
| Reporting par pays - Cadre des activités du groupe | | 2019 | 2020 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| IDH ⁽⁹⁾ Indice de développement humain | Valeur de référence (France) | 0,901 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Valeur pondérée par le produit net bancaire | 0,907 | 0,907 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Valeur pondérée par les effectifs | 0,905 | 0,905 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Valeur pondérée par le bénéfice ou perte avant impôts et taxes | 0,906 | 0,912 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| IPC ⁽¹⁰⁾ Indice de perception de la corruption | Valeur de référence (France) | 69 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Valeur pondérée par le produit net bancaire | 70,256 | 70,345 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Valeur pondérée par les effectifs | 69,721 | 69,716 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Valeur pondérée par le bénéfice ou perte avant impôts et taxes | 70,158 | 70,691 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|  <p>NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL</p> | <p>Normes Internationales du Travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la | <p>Critère 6 : La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine des normes internationales du travail</p> <p>Critère 7 : La COP décrit les systèmes de management en</p> | <p>Les conventions de l'OIT :</p> <p>Le groupe s'engage à respecter les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire et à l'abolition effective du travail des enfants.</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| Les 4 thèmes et les 10 principes du GC | | Les 21 critères du niveau GC Advanced | Notre COP ou Rapport de Performance Extra-Financière |
|--|--|---|--|
| | <p>liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective</p> <ul style="list-style-type: none"> • Principe 4 : à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire • Principe 5 : à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants • Principe 6 : à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession | <p>place pour intégrer les principes relatifs au travail</p> <p>Critère 8 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés aux normes du travail.</p> | <p>Au 31 décembre 2020, le Crédit Mutuel est présent principalement en France avec 84,7 % des effectifs et globalement, 99,2 % de l'effectif est employé dans l'Union européenne (cf. page 49).</p> <p>Une politique sociale forte : Le groupe Crédit Mutuel développe une politique sociale d'emploi à long terme. En France, 95 % des salariés sont en CDI. Les effectifs du groupe étant essentiellement présents en France ou en Europe, il apparaît que les lois nationales et communautaires, ainsi que les dispositifs propres à l'entreprise permettent aux effectifs de bénéficier d'un salaire décent, d'une protection sociale et des mutuelles avantageuses (cf. page 49).</p> <p>Une négociation sociale active : Un accord qui définit les minimas des onze emplois repères a été signé au niveau de la branche Crédit Mutuel. Globalement, le groupe Crédit Mutuel continue à être un employeur actif, offrant à ses salariés des emplois stables. L'accord salarial de branche du Crédit Mutuel du 15 décembre 2020 fixe un salaire annuel minimum conventionnel à l'embauche. Son montant pour l'année 2020 est supérieur de près de 12 % à celui du SMIC annuel 2020. Par ailleurs, le groupe fait preuve, depuis des années, d'un effort constant en matière de formation avec 5,5 % de la masse salariale dédiée à la formation. Le 15 décembre 2020, un nouvel accord de branche du Crédit Mutuel relatif à la formation a été conclu par la CNCM, et adopté à l'unanimité par les six organisations syndicales représentatives (cf. page 46).</p> <p>Un employeur solidaire et inclusif : Le groupe veut également être un employeur solidaire (don de jours, congés solidaire), inclusif (handicap). De nombreuses actions de sensibilisation pour l'emploi des personnes en situation de handicap ont été organisées courant 2020 dans plusieurs fédérations (Crédit Mutuel Nord Europe, Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Crédit Mutuel Anjou...). Les démarches plus volontaristes</p> |

| Les 4 thèmes et les 10 principes du GC | | Les 21 critères du niveau GC Advanced | Notre COP ou Rapport de Performance Extra-Financière |
|---|--|--|---|
| | | | <p>affichées par les groupes permettent de constater un progrès en ce domaine (cf. page 19).</p> <p>Des récompenses en matière d'emploi : Enfin, les récompenses multiples obtenues au sein du groupe en matière d'emploi sont également des preuves de son engagement en la matière : le groupe Crédit Mutuel en tête des « Meilleurs employeurs 2020 » au palmarès de Capital, la filiale BEOBANK du Crédit Mutuel Nord Europe, obtient la certification "Top employer 2020"... (cf. page 48).</p> |
|  ENVIRONNEMENT | <p>Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ; • Principe 8 : à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement. • Principe 9 : à favoriser la mise au point et | <p>Critère 9 : La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine du respect de l'environnement</p> <p>Critère 10 : La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes relatifs à la gestion de l'environnement</p> <p>Critère 11 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés à la gestion durable de l'environnement</p> | <p>La volonté du groupe Crédit Mutuel d'être un acteur important dans la lutte contre le changement climatique s'est traduite, par l'adhésion aux meilleurs standards internationaux : le Global Compact, les Principes pour une banque responsable (PRB), la Net Zéro Banking Alliance, les Principes for Responsible Investment (PRI) de l'UNEP FI, les Poseidon principes ... (cf. page 9). Le groupe peut être sollicité au travers de ses différentes activités pour intervenir dans des opérations concernant des secteurs sensibles impliquant des risques sociaux et environnementaux. Soucieux de prendre en compte de manière responsable ces enjeux, le groupe souhaite maîtriser l'utilisation de ses fonds dans ces secteurs.</p> <p>Dans le groupe, l'élaboration des politiques sectorielles est du ressort de chaque entité financière (Caisse fédérale, société de gestion, société d'assurance) en fonction de ses métiers, de son exposition et de son appréciation du risque. Concernant le secteur du charbon, deux entités ont pris des engagements pour accompagner la transition vers une économie bas-carbone. S'étant engagé, pour une sortie du financement du charbon d'ici 2030, le Crédit Mutuel Alliance fédérale a élaboré une politique sectorielle en permettant l'application opérationnelle.</p> <p>C'est également le cas du Crédit Mutuel Arkéa qui s'engage dans une sortie du charbon d'ici fin 2027 sur le périmètre monde et renforce dès 2021 son cadre de financement et d'investissement aux entreprises dont l'activité est liée au</p> |

| Les 4 thèmes et les 10 principes du GC | | Les 21critères du niveau GC Advanced | Notre COP ou Rapport de Performance Extra-Financière |
|---|--|--|---|
| | la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement. | | <p>charbon (extraction et production d'énergie), conformément à la publication de sa stratégie climat 2020 – 2024 et sa politique charbon.</p> <p>Par ailleurs, le Crédit Mutuel Alliance Fédérale a pris des engagements forts en matière climatique, et a renforcé et développé ses politiques sectorielles en 2020 notamment dans le secteur du charbon, des hydrocarbures et de la mobilité) (cf. page 24).</p> <p>Considérant que l'environnement constitue un enjeu majeur pour la société, le groupe Crédit Mutuel suit depuis de nombreuses années ses consommations de ressources. La publication d'un bilan carbone par les établissements du groupe soumis à cette obligation donne lieu à publication sur le site de l'ADEME prévu à cet effet. Au niveau national, une collecte simplifiée d'indicateurs de consommation de ressources est effectuée annuellement (cf. page 51).</p> <p>De plus, pour répondre à l'objectif de réduction de son empreinte carbone, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a choisi d'appliquer la norme ISO 14064 qui fournit un cadre de comptabilisation et de vérifications des gaz à effet de serre sur le périmètre vie de bureau pour l'ensemble des scopes.</p> <p>Cette détermination collective se concrétise également par l'obtention de la certification ISO 50 001 par le Crédit Mutuel Océan, aux côtés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et d'Euro-Information.</p> <p>Enfin, via ses principales sociétés de gestion, le groupe Crédit Mutuel propose à sa clientèle des gammes de fonds durable et responsable : 100% investissement durable, des fonds labellisés ISR, ISR immobilier, GreenFin ou incluant des critères ESG... (cf. page 25).</p> |
|  | <p>Lutte contre la corruption</p> <ul style="list-style-type: none"> • Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la | <p>Critère 12 : La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine de l'anti-corruption</p> <p>Critère 13 : La COP décrit les systèmes de management en</p> | <p>La loyauté des pratiques doit permettre de garantir des principes d'intégrité, d'honnêteté entre l'entreprise et ses parties prenantes, en particulier ses client et concurrents. C'est un élément incontournable pour la mise en œuvre d'une démarche RSE. Elle regroupe des domaines d'action aussi divers que : la lutte contre la corruption, l'engagement de politiques responsables, la communication et la concurrence loyale, la promotion de la responsabilité</p> |

| Les 4 thèmes et les 10 principes du GC | | Les 21 critères du niveau GC Advanced | Notre COP ou Rapport de Performance Extra-Financière |
|--|---|--|---|
| | <p>corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin</p> | <p>place pour intégrer les principes relatifs à la lutte contre la corruption</p> <p>Critère 14 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés à l'anti-corruption</p> | <p>sociétale dans la chaîne de valeur (avec les fournisseurs et sous-traitants), la sécurité des données de la clientèle et des salariés, l'intégrité des marchés et la lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme et la fraude.</p> <p>Vous trouverez, ci-dessous, deux exemples de mise en œuvre de ce dispositif de conformité :</p> <p>Lutte contre la corruption</p> <p>Le Crédit Mutuel s'attache à respecter la réglementation liée à la lutte contre la corruption, dont notamment la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « loi Sapin II », entrée en application le 1er juin 2017.</p> <p>À titre d'exemple, des normes illustrant les différents types de comportements à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence (Code ou recueil de déontologie, guide anti-corruption, charte de conformité) ont été définies.</p> <p>Les entités du groupe ont également mis en place un dispositif d'alerte interne (cf. page 45).</p> <p>Engagement politique responsable et lobbying</p> <p>La Confédération Nationale du Crédit Mutuel a ainsi mis en place une procédure cadre sur les représentants d'intérêts rappelant les conditions dans lesquelles une entité doit s'inscrire au répertoire numérique de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP) et organisant cette inscription notamment par le biais du secrétariat général de l'organe central.</p> <p>Au regard de la réglementation applicable, le groupe Crédit Mutuel inscrit au répertoire des représentants d'intérêts les personnes morales « <i>dont un dirigeant, un employé ou un membre entre en communication, à son initiative, au moins dix fois au cours des douze derniers mois avec des personnes [responsables publics]</i> » en vue d'influer sur une ou plusieurs décisions publiques, notamment une ou plusieurs mesures législatives ou réglementaires. L'ensemble des déclarations et des actions est disponible sur le site de la HATVP (cf. page 45). Le groupe Crédit Mutuel s'appliquant à exercer ses activités dans</p> |

| Les 4 thèmes et les 10 principes du GC | Les 21critères du niveau GC Advanced | Notre COP ou Rapport de Performance Extra-Financière |
|--|--------------------------------------|--|
| | | <p>le respect des lois et règlements en vigueur, a mis en place une organisation adaptée à cet objectif, à ses principes de proximité et de subsidiarité.</p> <p>L'organisation du dispositif de conformité est encadrée par une décision de caractère général (DCG n° 2-2017) arrêtée par le conseil d'administration de la CNCM en vue de définir et d'asseoir les périmètres d'intervention des fonctions conformité aux niveaux confédéral et régional.</p> <p>Celle-ci précise que la prévention des risques de non-conformité au sein du groupe comprend notamment les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la sécurité financière (lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ; respect des embargos, mesures financières restrictives et gel des avoirs, conformité fiscale) ; - les pratiques commerciales et la protection de la clientèle (dont la protection des données personnelles) ; - la déontologie, l'éthique, la lutte contre la corruption et la prévention des conflits d'intérêts ; - l'intégrité des marchés. <p>L'organe central exerce, en lien avec les affiliés, les prérogatives qui lui sont spécifiquement dévolues, que ce soit par la décision à caractère général susvisée ou par la réglementation, notamment en matière de sécurité financière.</p> <p>Conformément au principe de subsidiarité, chaque groupe régional reste responsable d'organiser son contrôle interne et de se doter d'un dispositif conforme à la réglementation et aux normes établies au niveau du groupe (cf. page 43 à 45).</p> <p>L'ensemble des travaux menés par les fonctions de conformité au sein du groupe par l'élaboration de politiques, procédures et contrôles dans les domaines susvisés contribuent à développer un cadre éthique favorable, dont il est rendu compte au sein de la comitologie aux niveaux régional et confédéral, y compris à travers le <i>reporting</i> d'indicateurs à la gouvernance.</p> |

| Les 4 thèmes et les 10 principes du GC | Les 21critères du niveau GC Advanced | Notre COP ou Rapport de Performance Extra-Financière |
|--|---|--|
| | <p>Agir pour soutenir les objectifs plus large des Nations Unies</p> | <p>Critère 15 : La COP décrit les contributions du cœur de métier aux objectifs et problématiques plus larges de l'ONU</p> <p>Critère 16 : La COP décrit des investissements stratégiques sociaux et de philanthropie</p> <p>Critère 17 : La COP décrit une prise de position et un engagement en matière de politique publique</p> <p>Critère 18 : La COP décrit des partenariats et une action collective</p> <p>La Confédération Nationale du Crédit Mutuel a adhéré, pour l'ensemble du groupe, aux principes du Global Compact de l'ONU (dès 2003) et aux Principes pour une Banque Responsable (PRB) de l'UNEP-FI, ce qui vient renforcer et préciser nos convictions vis-à-vis des Nations Unies.</p> <p>Par cette signature, le Conseil d'Administration de la CNCM s'est engagé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aligner sa stratégie sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies et sur l'Accord de Paris sur le climat, - Orienter ses activités en faveur d'une finance plus inclusive et d'une économie durable, - à être transparente sur les impacts positifs et négatifs à l'égard des populations et de la planète (cf. page 9). <p>En renforçant l'approche de la durabilité dans son modèle d'affaire, le Groupe Crédit Mutuel a renforcé la mise en œuvre des ODD (Objectif de Développement Durable) détaillés dans le Rapport de Performance Extra-Financière en page 24 pour l'ODD 13, en page 43 pour l'ODD 16, en page 46 pour l'ODD 4, en page 47 pour l'ODD 5, en page 49 pour l'ODD 8.</p> <p>Dans la crise économique et sociale actuelle, le Crédit Mutuel défend les valeurs de solidarité inhérente à son modèle coopératif et mutualiste qui, dans ces circonstances, a prouvé sa capacité de résilience et son adéquation avec la poursuite d'objectifs universels et de long terme : santé des hommes, de l'économie, de l'environnement.</p> <p>La France et le monde vivent depuis près d'un an une crise inédite qui combine un choc économique et social mondial dont les mécanismes sont connus, et une urgence sanitaire dont l'ampleur et l'impact sont toujours encore incertains. Entre chômage partiel et prêt garanti (PGE), État et acteurs privés se sont mobilisés pour préserver le tissu économique et social et faire prévaloir la solidarité sur toute autre considération.</p> <p>Partout dans les territoires, le Crédit Mutuel, fort de l'engagement de ses 83 200 collaborateurs et 22 000 élus mutualistes a été au rendez-vous de la crise. Pour préserver l'essentiel, le groupe a octroyé en 2020 près de 138 000</p> |

| Les 4 thèmes et les 10 principes du GC | | Les 21 critères du niveau GC Advanced | Notre COP ou Rapport de Performance Extra-Financière |
|--|-------------------------------------|--|---|
| | | | prêts garantis par l'État aux entreprises pour un montant total de 20,6 milliards d'euros ; il a mis en œuvre des actes de solidarité forts comme la prime de relance mutualiste versée sans contrepartie pour 179 M€, et de nombreuses initiatives prises en faveur des secteurs et des populations les plus fragilisées. |
| | Gouvernance et leadership de la RSE | <p>Critère 19 : La COP décrit l'engagement du Président et de la direction</p> <p>Critère 20 : La COP décrit l'adoption par le Conseil d'administration et la surveillance</p> <p>Critère 21 : La COP décrit l'implication des parties prenantes</p> | <p>Une communication sur l'engagement (COE), signé par notre Direction Générale, est publiée avec notre COP.</p> <p>L'année 2020 a été marquée par la formalisation d'une gouvernance RSE et d'une feuille de route au niveau du groupe. Celles-ci ont été co-construites avec les 5 groupes régionaux et validées par les instances exécutives et de surveillance nationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 11/12/2020 : comité de pilotage risque climatique et RSE ; - 16/12/2020 : GT Bâle 3 (directeurs généraux) ; - 17/12/2020 : comité des risques, émanation du conseil d'administration ; - 06/01/2021 : conseil d'administration. <p>Chaque groupe régional élabore sa stratégie RSE et la déploie.</p> <p>L'organe central via son pôle risque climatique et RSE a vocation à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - suivre et gérer les risques climatiques et RSE ; - coordonner et co-construire la mise en œuvre des réglementations et standards, et proposer des adaptations en matière d'outils et de gouvernance ; - constituer un pôle de veille, d'expertise et d'innovation au service des métiers de la CNCM et des groupes régionaux ; - proposer un cadre d'actions commun, valoriser les bonnes pratiques et en favoriser le partage ; - représenter les intérêts de ses affiliés (fédérations professionnelles, pouvoirs publics, parties prenantes...). <p>Depuis le 1er janvier 2020, la fonction RSE de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) est rattachée à la Direction des Risques (DR). (cf. pages 6 à 9).</p> <p>La feuille de route RSE 2021-2022 du groupe Crédit Mutuel est structurée autour de 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DURABILITÉ - Asseoir notre démarche dans la durée |

| Les 4 thèmes et les 10 principes du GC | Les 21critères du niveau GC Advanced | Notre COP ou Rapport de Performance Extra-Financière |
|--|--------------------------------------|---|
| | | <p>- REPORTING - Développer des outils de mesure pertinents et tangibles</p> <p>- CLIMAT - Aligner nos activités avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris.</p> <p>Cette feuille de route commune vise à capitaliser collectivement sur les initiatives engagées et à piloter les enjeux communs (réglementaires notamment).</p> <p>Enfin, elle aboutit à des priorités d'actions, définies collectivement.</p> <p>Douze chantiers sont programmés et priorisés, avec un démarrage allant du premier semestre 2020 jusqu'au premier semestre 2022.</p> <p>Les indicateurs retenus dans le rapport de performance extra-financière s'appuient notamment sur les échanges réguliers avec les parties prenantes (assemblées générales de sociétaires, ONG, agences de notation extra-financières, investisseurs...). En 2020, un accent particulier a été mis sur les émissions financées avec la mise en place de politiques sectorielles ambitieuses par les groupes régionaux notamment en ce qui concerne la sortie du charbon, le secteur des hydrocarbures et le secteur de la mobilité.</p> <p>Certains de ces engagements sont explicités dans le rapport du Crédit Mutuel Alliance Fédérale et ont fait l'objet d'une reconnaissance des ONG engagées dans la lutte contre le réchauffement climatique.</p> |